

LA NUPTIALITE EN AFRIQUE: NIVEAUX, TENDANCES ET  
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

F1 (4)  
B 26873  
M P158

Francis GENDREAU et Françoise GUBRY  
Centre français sur la Population et le Développement (CEPED)  
15, rue de l'Ecole de Médecine, 75270 Paris Cedex 06, France

I. INTRODUCTION

1. VUE D'ENSEMBLE

Le mariage sous de multiples formes est une institution universellement répandue à travers le monde et les siècles mais paradoxalement la nuptialité, qui en est l'étude quantitative, fait relativement figure de parent pauvre en démographie.

Pourtant, son importance pour la fécondité ou la création d'unités sociales telles que ménage et exploitation agricole est évidente (Clairin, 1983). Son évolution permet de mieux appréhender les changements sociaux et de mettre en évidence des variables décisives pour la reproduction biologique.

Le mariage suscite depuis longtemps, et abondamment, l'intérêt des anthropologues. Ils ont longuement relaté les règles et les coutumes en usage dans des populations généralement très homogènes, en privilégiant la description des relations sociales et des stratégies d'échange nécessaires à l'équilibre de ces sociétés. Ces travaux peuvent apporter des éléments de réponse très importants sur les facteurs expliquant les diverses situations observées, mais leur finalité ne répond pas à celle souhaitée par le démographe. Les aspects quantitatifs ont été rarement pris en compte et les échantillons observés ne sont pas statistiquement significatifs.

Le concept même de mariage pose de nombreux problèmes car ses formes sont multiples : mariage civil, coutumier, union libre, lévirat, mariage monogame ou polygame, etc. Ces formes sont déterminées par le système familial et l'environnement social (Nations - Unies, 1988) mais les partenaires peuvent lui donner une interprétation différente, source de conflits (Vellenga, 1983). Le mariage n'a généralement pas un caractère d'instantanéité, c'est un état transitionnel plus ou moins long, un processus continu qui, d'étape en étape, implique tous les acteurs, sur une période de temps fluctuante, même à l'intérieur d'une même population (Gruenais, Lacombe, 1983). Le mariage coutumier comprend souvent un long processus d'échanges de cadeaux et de paiement de la dot ; il peut être formalisé par une célébration distincte de celle qui conduit à sa consommation. Les notions habituellement attachées au mariage (sanction sociale, permanence de l'union, co-résidence des conjoints et procréation) n'existent pas toujours simultanément et leur conjonction ne correspond pas nécessairement à un mariage, comme dans le cas du "deuxième bureau" (sorte de polygamie urbaine moderne) (Lacombe, 1983). Il en résulte des difficultés pour tracer la ligne de partage entre "union" et "hors-union" (Van de Walle, 1973).

Les définitions sociales, juridiques et statistiques diffèrent d'un pays à l'autre et même d'une ethnie à l'autre. Le terme mariage recouvre habituellement les unions reconnues socialement comme telles, qui sont beaucoup plus nombreuses que les seuls mariages officiellement enregistrés.

## 2. LES SOURCES DES DONNEES

L'étude de la nuptialité ne se fait guère en Afrique à travers les données de l'état civil, ceci pour deux raisons :

- généralement l'état civil fonctionne mal : c'est le plus souvent le cas pour les naissances et les décès, et c'est à fortiori le cas pour les mariages et les divorces ;
- de toute façon l'état civil n'enregistrerait que la nuptialité formelle, officielle, et, comme nous venons de le voir, l'aspect traditionnel de la nuptialité reste prédominant ;

Aussi la nuptialité s'étudie-t-elle en Afrique presque exclusivement à travers les données de recensements et d'enquêtes :

- il s'agit le plus souvent de la simple question sur la situation matrimoniale des personnes enquêtées ou recensées, figurant sur le questionnaire "ménage" : on se trouve donc en présence d'un des cas que l'on rencontre parfois en démographie où l'étude d'un phénomène (qui se traduit par des événements) se réalise à travers des données d'état. On a généralement une colonne réservée à cet effet, les différences concernant deux points : l'âge minimum à partir duquel la question est posée, et pour les hommes, le nombre d'épouses qui est parfois demandé.
- dans les recensements ou enquêtes où un questionnaire "femme" est prévu, on trouve certaines questions relatives à la vie matrimoniale et concernant le premier mariage ou le mariage actuel, voire l'histoire matrimoniale (tableau 1 en annexe). C'est notamment le cas des enquêtes menées dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité.

Signalons enfin, deux cas particuliers permettant une analyse fine de la nuptialité :

- certaines enquêtes à passages répétés où les événements matrimoniaux sont enregistrés et où il est donc possible de les étudier en tant que tels, par exemple l'enquête du Sine Saloum au Sénégal (Cantrelle, 1982).
- certaines enquêtes rétrospectives utilisant des questionnaires "femme" retraçant leur vie génésique, matrimoniale et migratoire et permettant donc l'analyse simultanée des phénomènes fécondité, nuptialité et migrations (par exemple Antoine, Bry et Diouf, 1987).

Finalement, la qualité des données recueillies sur la nuptialité reste aujourd'hui encore fragile, pour les raisons classiques liées aux difficultés de la collecte en Afrique. En particulier, la mauvaise connaissance des âges amène parfois les enquêteurs à utiliser l'état matrimonial (et le nombre d'enfants) des femmes pour corriger leur âge, ce qui fausse la distribution par âge (Lesthaeghe, Kaufmann, Meekers, 1986). De plus la situation matrimoniale n'est pas toujours demandée en deçà de l'âge minimum légal au mariage alors que le nombre de mariages "de fait" n'est pas toujours négligeable avant cet âge, d'où des biais introduits dans le calendrier de la nuptialité.

Enfin, la connaissance des âges ayant probablement fait des progrès au cours des trente dernières années, les tendances observées peuvent être liées en partie à cette amélioration.

## II. NIVEAUX ET TENDANCES

### 1. LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

Il est classique de dire qu'en Afrique tout homme et toute femme se marient au moins une fois : la "désirabilité" du mariage y est en effet très élevée, vu les normes sociales en vigueur. Cette intensité du premier

mariage est mesurée par la proportion de personnes encore célibataires à 45-49 ans ou 45-54 ans, l'intensité étant d'autant plus forte que cet indice est plus faible. L'autre aspect important de cette primo-nuptialité est son calendrier, appréhendé par l'âge moyen au premier mariage (AMM), souvent estimé par la méthode de Hajnal (Hajnal, 1953) et les proportions de célibataires entre 15 et 30 ans.

Le tableau suivant permet de situer la nuptialité africaine par rapport au reste du monde :

Age moyen au premier mariage et proportion de personnes ayant déjà été mariées à 50 ans, par continent et sous-région d'Afrique

	Sexe masculin		Sexe féminin		Ecart AMM ans
	AMM	%50 ans	AMM	%50 ans	
Afrique	25,9	95,9	19,5	97,6	6,3
Amérique latine	25,8	86,8	22,1	87,2	3,7
Amérique du Nord	25,2	93,3	23,2	94,8	3,7
Asie	25,5	96,7	21,4	97,4	4,0
Europe	26,2	92,0	23,1	93,0	3,0
Océanie	25,3	92,2	23,1	95,6	2,2
URSS	24,2	97,8	21,8	96,1	2,4
Afrique					
Centre	24,7	95,8	18,3	98,2	6,4
Est	25,1	95,5	20,0	96,8	5,1
Nord	26,4	98,0	21,1	98,9	5,4
Ouest	26,6	96,4	18,2	99,0	8,4
Sud	28,0	92,2	23,2	92,2	4,7

Source : Nations-Unies, 1988

On constate que la primo-nuptialité féminine africaine est précoce et quasi-générale, mais avec des différences régionales non négligeables. Si le mariage est presque aussi fréquent chez les hommes (4 % restent célibataires en moyenne), il se réalise à des âges plus avancés, ce qui conduit à un écart entre les âges moyens des conjoints nettement plus élevé que dans le reste du monde (Nations-Unies, 1988).

Les données disponibles dans le tableau 2, en annexe, montrent qu'il existe de grandes différences d'un pays à l'autre.

Très généralement l'intensité de la nuptialité est plus forte chez les femmes que chez les hommes, les exceptions étant le fait de certains pays d'Afrique orientale ou australe (Botswana, Burundi, Madagascar, Réunion).

Pour le sexe masculin, le pourcentage de célibataires à 50 ans est très généralement inférieur à 10% : il ne dépasse cette valeur que dans cinq pays (Botswana, Namibie, Ouganda, Réunion, Seychelles), et est le plus souvent compris entre 2 et 5 %.

Pour le sexe féminin, ce pourcentage est le plus souvent inférieur à 7 %, et le plus généralement compris entre 0 et 3 %. Il ne dépasse 10 % que dans quatre pays (Botswana, Namibie, Réunion, Seychelles).

Il est difficile de se prononcer sur une évolution de cette intensité. Il semble toutefois que les cas de baisse du pourcentage de célibataires à 50 ans soient plus fréquents que les cas de hausse qui

apparaissent plus rarement, ce qui signifie que l'on assiste plus souvent à des hausses de l'intensité de la nuptialité qu'à des baisses.

Si l'on retient pour chaque pays la dernière opération démographique réalisée, on constate que les âges moyens au mariage des hommes sont très dispersés. Le Botswana, avec 30,8 ans a l'AMM le plus élevé suivi des Seychelles (29,0). Le groupe suivant se mariant à 27 et 28 ans compte de nombreux pays d'Afrique occidentale, le Maroc, la Tunisie, le Soudan et la Namibie. Enfin, c'est au Rwanda (22,6 ans) et au Malawi (22,7) que les hommes se marient le plus tôt.

La situation est aussi contrastée chez les femmes qui se marient en moyenne beaucoup plus jeunes que les hommes. Celles qui se marient avant 18 ans sont les ressortissantes du Mozambique, de l'Ethiopie et du Sahara occidental. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont un AMM dans l'ensemble assez faible. L'âge moyen le plus élevé, qui dépasse 24 ans, est observé en Tunisie (24,3), aux Seychelles (25,6), à la Réunion (25,8) et au Botswana (26,4).

Comme indiqué précédemment, l'écart d'âge au premier mariage entre conjoints est très élevé. La carte ci-après montre que cet écart est maximal dans les pays d'Afrique occidentale (supérieur à 9 ans en Guinée, Guinée Bissau et au Burkina Faso). Le Rwanda, la Réunion et Maurice par contre n'ont pas un écart supérieur à 3 années.

On peut essayer d'esquisser l'évolution de l'âge moyen au premier mariage de chaque sexe en comparant, lorsque cela est possible, les deux opérations les plus récentes et en calculant une variation annuelle moyenne à partir du tableau 2. Cette comparaison est très délicate car elle porte souvent sur des opérations de nature différente (enquête ou recensement), effectuées sur des laps de temps très variables (jusqu'à 20 ans). Il est évident que le relevé de l'âge s'est amélioré au fil des ans et qu'il dépend du type de collecte effectuée. Smith (1980) signale par exemple des distorsions entre les âges au mariage calculés à partir du questionnaire ménage ou du questionnaire femme de la même Enquête Mondiale sur la Fécondité. Le concept de mariage a également pu évoluer. Cela peut donc mener à des variations apparentes non fondées.

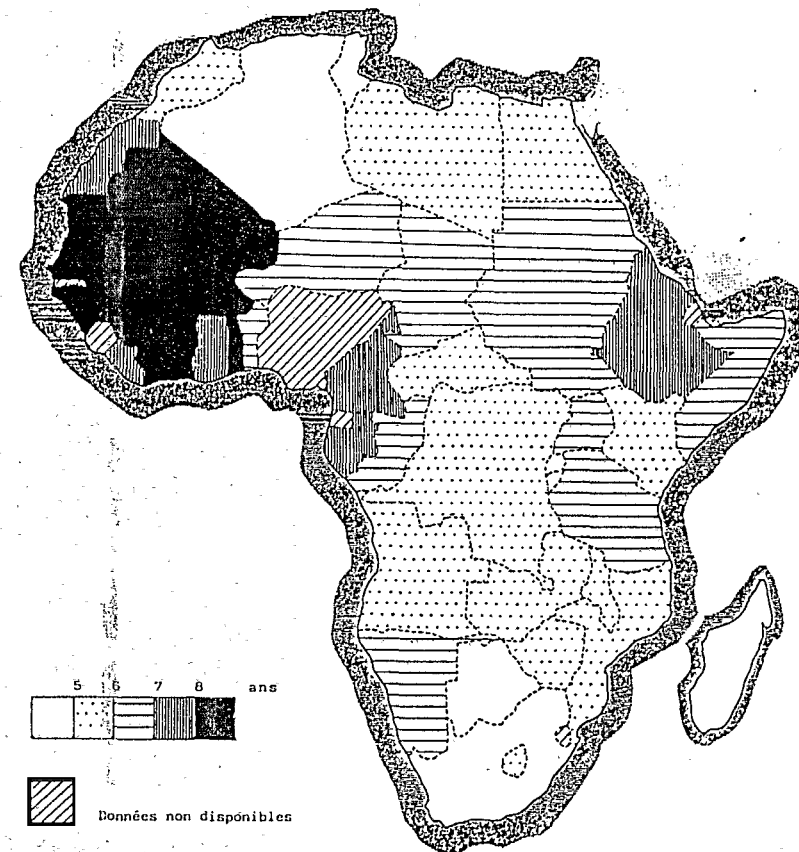
Pour le sexe masculin, sur 27 pays, 37 % enregistrent une baisse de l'âge au mariage, 33 % une hausse inférieure à 0,1 an, 26 % une hausse comprise entre 0,1 et 0,2 an, un seul pays dépassant 0,2 année. Si la hausse semble l'emporter, il faut remarquer que 44 % des pays ont une variation annuelle en valeur absolue inférieure à 0,05 année.

Le sexe féminin présente une situation encore plus orientée à la hausse. Les 8 pays en baisse sur les 31 sont plutôt issus du groupe où l'âge au mariage est relativement élevé. 45 % présentent une hausse annuelle supérieure à 0,1 an.

## 2. LES RUPTURES D'UNION ET LES REMARIAGES

Les ruptures d'union ont lieu par veuvage ou par divorce; qu'il est encore plus délicat de définir que le mariage. La séparation de fait correspondant au retour de l'épouse chez ses parents précède souvent de plusieurs mois la séparation définitive dans le cas d'un mariage coutumier (Pison, 1986). Cet état de séparation peut d'ailleurs très bien s'achever par une reprise de la cohabitation avec le précédent mari, le conflit ayant été réglé selon la coutume, que son origine se situe au sein du foyer ou au

DIFFERENCE D'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE  
ENTRE HOMMES ET FEMMES



niveau des relations familiales (non paiement d'une partie de la dot, par exemple).

Les divorces sont nombreux mais suivis généralement d'un remariage. Les proportions de divorcées relevées lors des recensements ne peuvent donc pas servir à mesurer l'intensité du divorce (Tabutin, Vallin, 1975). Le phénomène est encore plus complexe pour les hommes polygames qui ne sont jamais recensés comme divorcés mais comme mariés tant qu'ils ont encore une épouse.

Il ressort de 6 enquêtes menées en Afrique par l'Enquête Mondiale sur la Fécondité que 40 % des femmes mariées avant 20 ans ont vu leur mariage rompu avant d'atteindre 50 ans (Lesthaeghe, Kaufmann, Meekers, 1986). Les divorces sont nombreux dès les premières années de mariage tandis que les veuvages féminins croissent rapidement avec l'âge à cause de l'écart d'âge important entre les conjoints. Au Sénégal, les divorces et les veuvages terminent respectivement 20 % et 3 % des unions entre 5 et 10 ans de mariage et 27 % et 17 % entre 25 et 30 ans de mariage (Charbit, Gueye, Ndiaye, 1985).

La pratique sociale encourage le remariage des femmes. Le lévirat qui est une forme de mariage préférentiel d'une veuve avec un membre de la famille du défunt (même s'il reste formel pour des femmes âgées) est une illustration de ces pratiques. Chez les Peul Bandé du Sénégal, la situation de veuve ou divorcée n'est pas admise, même quand elles ont dépassé la cinquantaine ; les unions ne sont alors souvent que formelles et sans cohabitation (Pison, 1982).

Les femmes contractent souvent plus de 1,3 mariages au cours de leur vie en moyenne. Dans le Sud Togo, les femmes ont contracté 1,15 mariages à 20-24 ans et 1,60 à 50 ans. Le quart se remarie la même année ; le remariage a lieu en moyenne au bout de 1,9 ans après un divorce et 2,4 ans après un veuvage (Locoh, 1984).

### 3. LA POLYGAMIE

La polygamie (terme utilisé habituellement à la place du mot "polygynie" désignant l'union d'un homme avec plusieurs épouses) est assez répandue en Afrique, même si elle a été interdite dans certains pays (Tunisie en 1956, Côte d'Ivoire en 1964...)

L'existence de la polygamie est liée aux autres caractéristiques de la nuptialité en Afrique : faible fréquence du célibat définitif, grande différence d'âges au mariage entre les hommes et les femmes, rapide remariage de ces dernières après une rupture d'union (Pison, 1986).

On peut l'étudier en démographie à l'aide de deux indices : le taux de polygamie,  $p$ , ou proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés, mesure l'incidence du phénomène ; et le nombre moyen d'épouses par homme polygame,  $e$ , en résumé l'intensité. On utilise fréquemment aussi un troisième indice synthétisant les deux premiers, le nombre moyen d'épouses par homme marié,  $m$  :

$$m = 1 + p(e - 1)$$

On calcule parfois aussi l'indice  $f$ , qui représente la proportion des femmes mariées appartenant à des ménages polygames (Goldman, Pebley, 1986) :

$$f = pe/m$$

L'incidence de la polygamie est très variable : faible en Afrique

septentrionale, où le taux de polygamie est toujours inférieur à 5 ou 6 % (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie) ; beaucoup plus élevée en Afrique au sud du Sahara où l'on trouve des taux supérieurs à 30 %, surtout en Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée, Togo, ...), ce qui doit être rapproché de la forte différence observée sur la carte entre les AMM des hommes et des femmes.

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est généralement compris entre 2,0 et 2,5. En effet la bigamie est la forme la plus répandue de la polygamie : les bigames représentent le plus souvent au moins 80 % des polygames, ce pourcentage étant même supérieur à 90 % en Afrique septentrionale où la polygamie est le moins répandue ; et les polygames ayant 4 épouses ou plus représentent très généralement moins de 5 % des polygames. Ainsi, chez les Yaka du Zaïre les bigames représentent 84 % des polygames en 1977 et leurs épouses 76 % des femmes vivant dans ces unions polygames (Ngondo a Pitshandenge, 1980).

Quant à l'indice  $m$ , les données consultées (tableau 2) montrent qu'il est compris entre 1,02 (Algérie, Ethiopie, Madagascar) et 1,5 (Burkina, Congo, Guinée, Togo), si l'on met à part le ratio particulièrement élevé du Lesotho, dû plus à l'émigration masculine qu'à la polygamie. Ce nombre moyen d'épouses par homme marié augmente avec l'âge jusqu'à un maximum vers 60 ans. C'est ainsi qu'en 1970 au Togo, (où  $m = 1,50$ ), le nombre moyen d'épouses par homme marié entre 50 et 70 ans est égal à 1,70 (Locoh, 1976).

Lorsqu'on dispose d'au moins deux opérations pour un même pays, les tendances sont diverses et se répartissent à peu près équitablement entre la baisse, le maintien, la hausse et l'absence de tendance (dans le cas de 3 opérations successives). Le cas le plus remarquable est celui du Sénégal où l'on observe une hausse régulière de l'indice  $m$  : 1,37 en 1960-61 ; 1,41 en 1970-71 ; 1,47 en 1976 et 1,48 en 1978.

De toute façon, des formes nouvelles de polygamie apparaissent, notamment en ville, avec les "maîtresses" ou le "deuxième bureau" qui marque l'existence de relations privilégiées et stables entre un homme marié et une femme qui n'a pas le statut social d'une femme mariée et qui peut reprendre sa liberté quand bon lui semble (Lacombe, 1983).

Il faut regretter ici l'absence de données longitudinales sur la polygamie, qui permettraient d'analyser la dynamique du phénomène. On peut toutefois citer deux exemples :

- au cours d'une enquête menée au Burkina, en pays Lobi-Diagara (Benoit, Lévi, Pilon, 1986), on a relevé non seulement le nombre actuel d'épouses des hommes, mais aussi le nombre maximal d'épouses qu'ils ont pu avoir, d'où le tableau suivant :

Nombre d'épouses à l'enquête	0	1	2	3 et +	Total
1	51	609	-	-	660
2	7	52	145	-	204
3	1	5	20	33	59
4 et +	1	2	3	26	32
Total	60	688	168	59	955

On voit ainsi que 9,3 % des hommes sans épouse ou monogames au moment de l'enquête ont, dans le passé, été polygames. On peut ainsi calculer un

"taux de polygamie rétrospectif" (30,9 %) supérieur au taux de polygamie "actuel" (25,4 %).

- de même, dans une enquête menée sur le plateau de Dayes, dans le Sud du Togo en 1976 (Quesnel, Vimard, 1982), on a pu étudier le devenir matrimonial des résidents mariés recensés en 1970, âgés de 15 à 74 ans en 1976 :

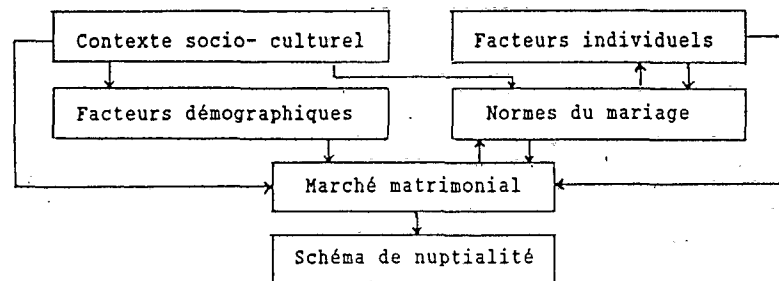
1976 \ 1970	Monogames	Polygames	Divorcés	Veufs	Total
Monogames	543	43	33	4	623
Polygames	62	152	1	1	216
Total	605	195	34	5	839

On voit notamment dans ce tableau que le nombre de monogames de 1970 qui sont devenus polygames en 1976 (43) est moins important que celui des polygames de 1970 qui sont devenus monogames en 1976 (62).

### III. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

#### 1. VUE D'ENSEMBLE

Les divers aspects de la nuptialité africaine que nous venons d'examiner sont bien évidemment en relation avec de nombreux facteurs socio-économiques. Ceux-ci peuvent être articulés selon le schéma ci-dessous (Nations-Unies, 1988) :



Deux grands groupes de facteurs peuvent être identifiés au départ :

- le contexte socio-culturel, qui comprend les facteurs socio-économiques et culturels (conditions économiques, résidence urbaine-rurale, éducation, emploi) et les facteurs conjoncturels de crise (guerres, migrations brutales, famines, sécheresses).

- les facteurs individuels, psychologiques ("désirabilité" du mariage) et biologiques (âge aux premières règles...).

Ces deux groupes sont en inter-relations avec les facteurs démographiques proprement dits (fécondité, mortalité, migrations, répartition selon le sexe et l'âge, répartition selon différentes variables : ethnies, caste, religion ...) et les "normes" relatives au mariage dans la société considérée (calendrier, intensité et règles, concernant le choix du conjoint) : ces normes influencent les individus pour

maintenir la cohésion sociale, sont transmises d'une génération à la suivante, et sont renforcées par les dispositions légales (âge minimum au mariage, prohibition de la polygamie, code de la famille...).

On retrouve ce type d'approche dans de nombreuses analyses, pouvant déboucher sur des études à caractère statistique (par exemple Lesthaeghe et Surkyn, 1988) ou plus descriptif : "les phénomènes qui portent atteinte à la cohésion des structures matrimoniales de la société de Dayes proviennent à la fois du développement de l'économie de plantation (accroissement de la scolarisation, prolongement de la scolarité, recherche d'un emploi urbain de la part des jeunes scolarisés, mobilité plus grande des individus membres d'une société largement ouverte sur l'extérieur) et de la crise économique traversée (inactivité des hommes, émigration, difficultés financières pour élever les enfants et payer les frais de santé et d'études)" (Vimard, 1980).

#### 2. URBANISATION

L'étude de l'impact de l'urbanisation sur la nuptialité se heurte à la difficulté classique rencontrée dans les analyses différentielles, provenant de ce que les caractéristiques observées sont celles du moment, et que les événements (mariages, divorces) ayant affecté une personne vivant en milieu urbain ont pu se produire alors qu'elle était déjà en ville, ou alors qu'elle vivait encore en milieu rural.

Ceci étant, tous les recensements et enquêtes menés en Afrique sont concordants pour mettre en évidence une nuptialité urbaine différente de la nuptialité rurale, ce qui s'explique aisément avec les changements dans les normes du mariage, l'augmentation de la scolarisation, l'apparition de l'emploi salarié féminin.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- à tout âge et pour chaque sexe, la nuptialité est moins élevée dans les centres urbains qu'en milieu rural. On voit même apparaître chez le sexe féminin une tendance de plus en plus marquée pour le célibat définitif.

- l'AMM est plus élevé en ville (une seule exception est observée, pour le sexe féminin en Côte d'Ivoire en 1980 ; on peut même établir une gradation en fonction du degré d'urbanisation. Par exemple, en Algérie, (1969-1970) pour les femmes on obtient : 18,2 ans en milieu rural épars ; 19,5 ans en milieu rural aggloméré ; 20,1 ans dans les villes moyennes et 21,0 dans les métropoles (Vallin, 1974). La différence entre les AMM urbain et rural pour chaque sexe est de l'ordre de 1 à 2 ans, et dépasse même 3 ans au Maroc en 1979.

- enfin, les indices de polygamie sont toujours plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain, mais, comme déjà signalé, apparaissent en ville d'autres formes de polygamie. Ces changements sont dus à la fois à des modifications des mentalités, aux problèmes de logement en ville et aux difficultés d'emploi (la femme n'est plus forcément "productrice" comme en milieu rural et devient un "poids" en cas de chômage).

Il est intéressant par ailleurs d'étudier les différences de nuptialité au sein des villes, qui sont des milieux socialement très hétérogènes. C'est ce qui a été fait à Abidjan à l'occasion de l'enquête de 1978-79 (Antoine, Herry, 84), où l'analyse différentielle a distingué quatre types d'habitat (résidentiel, économique moderne, évolutif et sommaire) et fait apparaître quatre types de comportements différents, et où, par exemple, la proportion de femmes célibataires à 20-24 ans prend les valeurs

suyvantes : 55 % (résidentiel) ; 40 % (économique moderne) ; 21 % (évolutif) ; 15 % (sommaire). Quant à la polygamie, elle reste forte, même chez les hommes jeunes résidant dans l'habitat économique moderne et appartenant aux couches sociales intégrées à la ville.

### 3. SCOLARISATION

Le niveau d'instruction a une influence certaine sur la nuptialité féminine. L'âge moyen au mariage s'élève avec le nombre d'années passées à l'école. Il est difficile à ce niveau de distinguer une cause purement "mécanique" (la scolarisation empêche le mariage) d'un changement de mentalités (le mariage précoce est moins souhaité). En Côte d'Ivoire par exemple, l'âge moyen au mariage des femmes en 1978 est le suivant (Barrère, 1984) :

niveau d'instruction	âge moyen au mariage
analphabètes	17,5 ans
primaire	19,8 ans
secondaire	23,8 ans
supérieur	24,6 ans

L'éducation ne semblerait pas jouer un grand rôle sur le célibat final, sauf au Cameroun (Nations-Unies, 1988 ; Njeck, 1981).

La différence d'âge entre époux diminue lorsque le niveau d'instruction du mari augmente comme à Abidjan (Côte d'Ivoire) (Antoine, Herry, 1984) :

niveau d'instruction du mari	différence d'âge au mariage
ne parle pas français	13,8 ans
parle français	12,6 ans
primaire	10,7 ans
certificat d'études	9,2 ans
1er cycle secondaire	7,6 ans
2ème cycle secondaire	6,8 ans
supérieur	5,7 ans
ensemble	10,8 ans

De même, la proportion de ménages monogames augmente avec le niveau d'instruction des conjoints. A Lagos (Nigeria), en 1971 respectivement 34 % et 42 % des hommes et femmes mariés analphabètes sont dans des ménages polygames contre 28 % et 8 % des époux de niveau secondaire (Ohadike, 1971).

### 4. ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Il est difficile de dissocier les effets de l'instruction et de l'emploi sur la nuptialité. En ce qui concerne les femmes, ce n'est pas le fait d'être active ou non qui retarde l'âge au mariage, mais le fait d'occuper un emploi de type moderne ou non. Les femmes actives urbaines du Cameroun se marient 3 ans plus tard que l'ensemble des femmes urbaines tandis qu'il n'y a pas de différence en milieu rural, plus traditionnel (Njeck, 1981). A Lagos, les employées de bureau se marient à 23,1 ans, les commerçantes ou les femmes inactives à moins de 20 ans (Ohadike, 1971).

La polygamie est plus répandue dans les sociétés agricoles et là où on a besoin de main-d'œuvre que dans les sociétés pastorales, les premières constituant des systèmes de production plus intensifs que les secondes (Chojnacka, 1980 ; Lestaghe, Kaufmann, Meekers, 1986).

### 5. FAMILLE ET ETHNIE

Le facteur ethnique est important car les normes matrimoniales varient selon les ethnies. Très souvent d'ailleurs les mariages ne sont acceptés qu'entre individus appartenant au même groupe (l'ethnie, la caste, parfois même le lignage).

L'endogamie ethnique reste forte : à Madagascar en 1966, 90 % des mariages sont endogames ; cette proportion est de 96 % en Côte d'Ivoire en 1978, et est encore de 89,3 % à Abidjan (pour les mariages entre Ivoiriens).

L'endogamie ethnique s'oppose à l'exogamie clanique. Ces deux facteurs influencent eux-mêmes directement certains aspects de la nuptialité (âge au mariage, choix du conjoint...) surtout dans les petites sociétés composées d'effectifs réduits de chaque sous-groupe.

Dans les sociétés arabes, le mariage endogamique entre cousins germains patrilatéraux favorise le pouvoir de la famille sur les individus et garantit au clan le contrôle de la circulation du patrimoine. Cette pratique est en régression, car les familles élargies sont de plus en plus dispersées par l'exode rural et se connaissent moins (Fargues, 1986).

Certains aspects du mariage traditionnel ont tendance à s'estomper comme le primat de la décision des parents sur le choix des époux tandis que la dot voit souvent son importance renforcée.

D'après F. Oke (1978), la dot primitive était constituée d'abord par un échange de femmes et avait un caractère symbolique. Sa monétarisation n'est apparue qu'ultérieurement. Le montant peut être très élevé, ce qui retarde le mariage des hommes qui doivent l'économiser. Cela entraîne la migration d'hommes jeunes en quête de travail rémunéré (Capron, Kohler, 1975). En cas de séparation, les parents de la femme doivent rembourser la dot. Il faut souvent attendre qu'un nouveau prétendant offre une nouvelle dot pour rembourser le premier mari. Le divorce n'est donc envisagé que s'il est suivi de remariage. Sinon les parents usent de toute leur influence pour renvoyer la femme chez son mari (Pison, 1986).

Les décisions relatives au mariage sont généralement de la responsabilité de la famille plutôt que de l'individu : c'est ainsi que le groupe maintient le contrôle sur ses membres et assure sa cohésion et sa survie. Bien sûr, on constate un affaiblissement de l'autorité lignagère et parentale qui peut entraîner un accroissement des unions libres au détriment des mariages traditionnels, une augmentation des ruptures d'union, ou une diminution de la dot (Vimard, 1984).

La famille intervient moins pour le choix de l'époux en cas de remariage. Ainsi à Dakar la famille choisit le premier époux des femmes inactives dans 62 % des cas contre 32 % pour un second mariage, et dans respectivement 83 % et 35 % des cas pour des femmes exerçant une activité artisanale (Le Cour Grandmaison, 1971).

Des tensions apparaissent fréquemment au sein des ménages polygames, mais la présence de coépouses permet aussi le partage des tâches et des

visites plus fréquentes dans la famille d'origine (Clignet, 1975). La première épouse des unions polygames a la prééminence sur les autres, surtout si la différence d'âge est forte. Dans ce cas, les devoirs des jeunes coépouses s'apparentent à ceux d'une belle fille (Le Cour Grandmaison, 1971).

Lestaeghe, Kaufmann et Meekers (1986) suggèrent que la polygamie est forte en Afrique de l'Ouest parce que le rôle économique des femmes est valorisé et reconnu. Par contre l'activité économique la plus prestigieuse en Afrique orientale, l'élevage, dépend de l'homme et dévalorise la polygamie dans cette région.

#### 6. RELIGION

La religion a une influence sur la nuptialité mais elle se superpose parfois avec d'autres variables comme le niveau d'instruction.

Les religions traditionnelles ont protégé la polygamie qui recule avec l'Islam et le christiannisme. La proportion d'hommes mariés chrétiens polygames diminue, mais non leur nombre d'épouses (Capron, Kohler, 1975). Les religions chrétiennes semblent favoriser une plus faible différence d'âge entre époux que l'Islam (Lesthaeghe, Kaufmann, Meekers, 1986).

#### CONCLUSION

L'analyse à laquelle il vient d'être procédé, qui reste très globale et mériterait d'être affinée sur de nombreux points, ne met pas en évidence de grands bouleversements dans la nuptialité africaine. On ne voit pas notamment se dégager de tendance "lourde" permettant de penser qu'une transition est en train de se produire dans le domaine de la nuptialité. Ceci ne signifie en aucune manière que les schémas de la nuptialité africaine soient figés, mais les changements se font dans des directions diversifiées, et l'on ne peut guère conclure aujourd'hui à une évolution systématique et nette, notamment vers des schémas de type occidental. Les sociétés africaines "produisent" leurs systèmes matrimoniaux : ceux-ci traduisent les changements que connaissent les sociétés et influencent à leur tour les autres structures sociales.

#### BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE (P.), BRY (X.), DIOUF (P.D.) - 1987 - La fiche AGEVEN, un outil pour la collecte des données rétrospectives. *Stateco* (Paris), n° 49, pp. 33-52.

ANTOINE (P.), HERRY (C.) - 1984 - Du célibat féminin à la polygamie masculine. Les situations matrimoniales à Abidjan. *In* La nuptialité en Afrique. Etudes de cas. Paris : ORSTOM, Section de Démographie, pp. 7-59. (Document de travail, n° 17).

BAKYONO (A.M.), DJIANOU KAMGA (L.), FOTSO (M.) - 1981 - Analyse et critique des techniques de collecte utilisées pour l'étude de la nuptialité dans les recensements et enquêtes en Afrique. Yaoundé : IFORD, 54 p. (Etude de cas).

BARRERE (M.) - 1984 - La nuptialité en Côte d'Ivoire. Analyse des résultats concernant les situations matrimoniales à partir de l'enquête démographique à passages répétés. Abidjan : Direction de la Statistique, 107 p. multigr.

BENOIT (D.), LEVI (P.), PILON (M.) - 1986 - Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi Diagara (Haute Volta - 1976). Paris : ORSTOM, 161 p. (Etudes et Thèses).

CANTRELLE (P.) - 1982 - La nuptialité dans le Sine-Saloum. Paris : ORSTOM, 29 p. (Document de travail, n° 14).

CAPRON (J.), KOHLER (J.) - 1975 - Migration de travail et pratique matrimoniale. Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi (Haute-Volta). Vol. II, fascicule 2. Ouagadougou : ORSTOM, 161 p. multigr.

CHARBIT (Y.), GUEYE (L.), NDIAYE (S.) - 1985 - Nuptialité et fécondité au Sénégal. Paris : PUF, INED, 148 p. (Travaux et Documents, n° 112).

CHOJNACKA (H.) - 1980 - Polygyny and the Rate of Population Growth. *Population Studies* (London), vol. 34, n° 1, pp. 91-107.

CLAIRIN (R.) - 1983 - Quelques remarques sur la nuptialité. *Stateco* (Paris), n° 35, pp. 79-82.

CLIGNET (R.) - 1975 - Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux. *Psychopathologie Africaine* (Dakar), 11, 2, pp. 157-177.

FARGUES (P.) - 1986 - Traditions matrimoniales dans les sociétés arabes. *Population et Sociétés* (Paris), n° 198, pp. 1-4.

GOLDMAN (N.), PEBLEY (A.) - 1986 - The demography of polygyny in sub-saharan Africa. *In* LESTHAEGHE (R.), ed. *Reproduction and social organisation in sub-saharan Africa*. Los Angeles (CA.) : University of California Press.

GRUENAI (M.E.), LACOMBE (B.) - 1983 - Nuptialités. *Stateco* (Paris), n° 35, pp. 58-78.

GUBRY (F.) - 1984 - Analyse de la nuptialité. Yaoundé : IFORD, 159 p. (Les Documents Pédagogiques de l'IFORD).

HAJNAL (J.) - 1953 - Age at marriage and proportions marrying. *Population Studies* (London), VII, 2, pp. 111-136.

LACOMBE (B.) - 1983 - Le deuxième bureau. *Stateco* (Paris), n° 35, pp. 37-57.

LE COUR GRANDMAISON (C.) - 1971 - Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises. *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.* (Paris), VIII, 2, pp. 201-220.

LESTHAEGHE (R.), KAUFMANN (G.), MEEKERS (D.) - 1986 - The nuptiality regimes in sub-saharan Africa. In LESTHAEGHE (R.), ed., *Reproduction and social organisation in sub-saharan Africa*. Los Angeles (CA.) : University of California Press.

LESTHAEGHE (R.), SURKYN (J.) - 1988 - Exchange, production and reproduction : women in sub-saharan demographic regimes. Bruxelles : Interuniversity Programme in Demography (ULB), 39 p. multigr. + annexes. (Working Paper, n° 1).

LOCOH (T.) - 1976 - La nuptialité au Togo. Evolution entre 1961 et 1970. *Population* (Paris), n° 2, pp. 379-398.

LOCOH (T.) - 1984 - Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain. Paris : PUF, INED, 182 p. (Travaux et Documents, n° 107).

NATIONS-UNIES - 1979 - Annuaire démographique. Supplément rétrospectif 1978. New-York.

NATIONS-UNIES - 1986 - World population trends and policies : 1987 monitoring report. New-York, 802 p., multigr. (ESA/P/WP.97).

NATIONS-UNIES - 1988 - First marriage patterns and determinants. New-York, 110 p. multigr. (ST/ESA/SER.R/76).

NGONDO A PITSHANDENGE - 1980 - De la polygamie et fécondité dans la société zaïroise. L'exemple des Yaka de la zone de Popokabeka. In Actes du colloque de démographie d'Abidjan (22-26 janvier 1979). Volume 1 : Fécondité. Abidjan : IFORD, CIRES, Direction de la Statistique, Ecole de Statistique, 297 p., pp. 273-297.

NJECK (R.A.) - 1981 - Recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976. Volume II : Analyse. Tome 2 : Etat matrimonial, nuptialité. Yaoundé : Bureau Central du Recensement, 142 p.

OHADIKE (P.O.) - 1971 - Les aspects démographiques du mariage, de la famille et de l'accroissement de la famille à Lagos (Nigeria). In La population de l'Afrique tropicale. New-York : The Population Council, pp. 511-527.

OKE (F.M.) - 1978 - Un aspect des problèmes posés par le mariage en Afrique de l'Ouest : la dot. In OPPONG (C.), ADABA (G.), BEKOMBO PRISO (M.), MOGEY (J.), ed., *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest*. Canberra : Australian National University, vol. 1, 432 p., pp. 167-186. (L'évolution de la famille africaine, n° 4).

OPPONG (C.), ADABA (G.), BEKOMBO PRISO (M.), MOGEY (J.), ed. - 1978 - *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest*. Canberra : Australian National University, 2 vol., XVIII - 848 p. (L'évolution de la famille africaine, n° 4).

PEBLEY (A.R.), RUTENBERG (M.) - 1986 - Marriage patterns and demographic change in sub-saharan Africa. Communication à la réunion annuelle de la PAA, 24 p. multigr.

PISON (G.) - 1982 - Dynamique d'une population traditionnelle : les Peul Bandé (Sénégal Oriental). Paris : PUF, INED, 278 p. (Travaux et Documents, n° 99).

PISON (G.) - 1986 - La démographie de la polygamie. *Population* (Paris), n° 1, pp. 93-122.

QUESNEL (A.), VIMARD (P.) - 1982 - Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). Structures et mouvements de population. Paris : ORSTOM, Section de démographie, 93 p., multigr. (Document de travail, n° 15).

SMITH (D.P.) - 1980 - Age at first marriage. Voorburg (Pays-Bas) : ISI, 18 p. (WFS Comparative Studies, n° 7).

TABUTIN (D.), VALLIN (J.) - 1975 - La nuptialité. In Sources et analyses de données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. 3e partie. Paris : INED, INSEE, MINCOOP, ORSTOM, 56 p.

VALLIN (J.) - 1974 - Nouvelles données sur la population algérienne. *Population* (Paris), n° 6, pp. 1141-1148.

VAN DE WALLE (E.) - 1973 - Marriage in african censuses and inquiries. In *The demography of tropical Africa*. Princeton (NJ.) : Princeton University Press, pp. 183-230.

VELLENGA (D.D.) - 1983 - Who is a wife : legal expression of heterosexual conflict in Ghana. In OPPONG (C.) ed., *Female and male in West Africa*. London : George Allen, 402 p., pp. 144-155.

VIMARD (P.) - 1980 - Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo). Paris : ORSTOM, 465 p., multigr.

VIMARD (P.) - 1984 - L'évolution des structures matrimoniales : facteur de changement social et déterminant de la fécondité. Un exemple en Afrique de l'Ouest. In *La nuptialité en Afrique*. Etudes de cas. Paris : ORSTOM, Section de Démographie, pp. 89-120. (Document de travail, n° 17).



Tableau 1 : Les questions relatives à la situation matrimoniale dans le questionnaire "femmes" des recensements et enquêtes en Afrique.

Pays	Type d'opér.	Année	Age minimum	Age au premier mariage	Nombre de mariages réussis	Date du mariage	Caractéristiques du mari		Nombre d'épouses du mari	Rang de la femme parmi les épouses	Durée de mariage ou date de rupture	Motif de rupture d'union
							Age au mariage	Ethnie				
Algérie	E	69-70	-	x	x	x					x	
Benin	E	61	15 ans	x	x					x	x	x
	E	81-82	12 ans		x					x	x	x
Burkina	E	60-61	14 ans		x	(1)	x	x	x		x	x
	E	76	14 ans		x		x	x	x		x	x
Burundi	E	70-71	15 ans		x	x	x	x	x		x	x
Cameroun	E	77	-	x	x	x				x	x	x
Centrafrique	E	59-60	14 ans	x	x							
Congo	E	60-61	15 ans	x								
	R	74	12 ans	x	x				x	x		
Côte d'Ivoire	E	57-58	14 ans		x						x	
	E	62	15 ans	x	x							x
	E	78-79	12 ans						x			
Djibouti	R	83	15 ans	x	x							
Egypte	R	76	-	(2)		(1) (2)						
Gabon	R	60-61	14 ans						(2)	(2)		
Guinée	E	54-55	14 ans		x							
Mali	E	60-61	14 ans		x							x
Maroc	E	61-63	10 ans		x							
Maurice	R	72	-	(3)		x					(4)	
Mauritanie	E	64-65	12 ans	x	x						x	x
	E	81	12 ans	x	x	x			x	x	x	x
Mayotte	R	78	12 ans						x	x		
Niger	E	60	14 ans		x							
Rwanda	E	70	14 ans		x							
Sénégal	E	60-61	14 ans		x							x
	E	70-71	13 ans		x							
	E	78	15 ans	(3)	x	x			x	x	x	x
Tchad	E	64	15 ans	x	x	(1)						
Togo	E	61	-	x	x						x	
	E	71	12 ans	x	x							x
	R	81	12 ans		x							
Tunisie	E	68	-	(3)					x			

• E = Enquête  
 H = Recensement

(1) - Durée du mariage actuel  
 (2) - Sur la question "Date de mariage"  
 (3) - Date du 1er mariage  
 (4) - Uniquement pour le premier mariage

Sources diverses, dont Bakyono, Djianou Kanga et Fotso, 1981.

Tableau 2 : Quelques caractéristiques de la nuptialité en Afrique.

PAYS	OPERATION		AGE MOYEN		% CELIB.		NB MOYEN	
	Date	Type	M	F	M	F	EP/HM	MAR/F
AFRIQUE DU SUD	51	R	27,1	22,8	8,0	5,7		
	60	R	26,8	22,8	7,1	5,0		
ALGERIE	48	R	23,7	20,0	5,0	2,4		
	54	R	25,2	19,6	3,7	2,5	1,02	
	66	R	23,9	18,4	4,1	1,9		
	77	R	25,3	21,0	1,7a	0,9a		
ANGOLA	60	R	23,8	17,9	6,8	6,0	1,15	
BENIN	61	E	24,8	16,9	5,0	0,6	1,43	1,4
	82	E	24,9	18,3	2,1a	0,5a		
BOTSWANA	71	E	29,3	24,8	12,0	13,3		
	81	E	30,8	26,4	12,8a	16,0a		
BURKINA FASO	60-61	R	26,1	17,3		1,45	1,38	
	75	E	27,0	17,3	6,3a	2,5a	1,45	
BURUNDI	60	E	22,9	22,1	0,4	1,4	1,04	
	65	E	22,8	20,6	1,6b	1,1b		
	70	E	23,7	21,6			1,36	
	79	R	24,4	20,8	1,2c	2,8c		
CAMEROUN	76	R	26,3	18,8	10,1a	4,6a	1,34	
	78	E	26,2	18,7	7,8	3,1	1,40	
CAP VERT								
CENTRAFRIQUE	59-60	E	22,6	17,3	1,1	0,2	1,31	1,60
CONGO	80	R	25,8	19,5	3,9a	0,8a		
COTE D'IVOIRE	57-58	E		17,0				
	75	R					1,35	
	78-79	E	27,1	18,9	6,1	1,6	1,31	
	81	E	27,2	18,9	5,8	1,4	1,31	
DJIBOUTI								
EGYPTE	60	R	26,2	20,2	2,2	1,2	1,04	
	80	E	26,8	21,4	1,1a	1,3a		
ETHIOPIE	68	E					1,02	
	78	E			0,5	0,5	1,04	
	81	E	25,5	17,7	0,6a	0,6a	1,05	
GABON	60	R	25,5	17,7	7,1	1,6	1,41	
GAMBIE								
GHANA	71	R	27,1	19,4	3,8a	0,6a	1,24	
	79-80	E		19,3		0,2	1,24	
GUINEE	55	E	26,8	15,9	3,3	0,0	1,59	1,32
GUINEE BISSAU	50	R	27,7	18,3	4,5	0,8		
GUINEE EQUATORIALE								
KENYA	62	R	24,1	18,4	4,5	1,9	1,27	
	69	R	25,2	19,2	6,6d	2,8d	1,29	
	77-78	E	25,2	19,8	6,0a	0,3a		
	79	R	25,8	20,4	5,0a	2,1a	1,21	
LESOTHO	66	R	26,0	20,3	4,3	2,6	1,61	
	77	E	25,7	20,0	3,5a	2,7	1,67	
LIBERIA	70	R	26,3	18,0	7,0	2,1	1,38	
	62	E	26,6	18,7	6,4	1,7	1,41	
	71	E	27,0	19,0	4,6	1,7		
	74	R	26,6	19,3	6,8a	2,8a	1,29	
LIBYE	54	R	26,6	19,1	3,5a	1,3a		
	64	R	25,8	16,8	2,4a	0,7a	1,03	
	73	R	24,6	18,7	1,4	0,5		
MADAGASCAR	66	E	23,7	19,6	3,0	5,0	1,02	
	75	R	23,5	20,3	3,1a	4,6a		
MALAVI	77	R	22,9	17,8	1,8a	0,9a		
MALI	60-61	E	26,5	16,2	2,1	0,8	1,41	1,27
	76	R	28,2	18,1	3,1a	1,7a	1,34	
MAROC	52	R	24,5	17,3	2,1	1,6		
	60	R	23,9	17,5	2,6	1,8		
	71	R	25,0	19,1	3,1	2,3		
	79	E	26,1	21,5	1,3	0,8		
	82	R	27,9	22,3	2,1a	0,9a		

Tableau 2 (suite)

PAYS	OPERATION		AGE MOYEN		% CELIB.		NB MOYEN		
	Date	Type	AU MARIAGE		à 45-49 ans		EP/HH MAR/F		
	(*)		M	F	M	F			
MAURICE	52	R	25,9	19,3	6,0	5,7			
	62	R	26,2	19,9	5,9	5,2			
	72	R	27,2	22,4	5,4	3,7			
	83	R	24,7	21,7	3,5a	6,0a			
MAURITANIE	65	E	27,5	17,5	5,0c	2,5d	1,04	1,27	
	77	R	27,5	19,5	3,1a	3,1a	1,14		
	81	E	27,3	19,3	2,4	1,5			
MAYOTTE									
MOZAMBIQUE	50	R	23,8	19,4	4,0	2,8	1,23		
	70	R					1,15		
	80	R	22,7	17,6	2,3a	2,6a	1,17		
NAMIBIE	51	R	30,0	24,4	21,7	14,9			
	60	R	27,7	21,7	13,9	11,3			
NIGER	59-60	E	22,3	15,5	0,8	0,1	1,25	1,41	
NIGERIA	81-82	E	-	18,7	-	1,5a			
OUGANDA	69	R	23,9	17,7	12,1	5,8			
LA REUNION	54	R	27,1	23,9	13,4	19,3			
	61	R	26,8	23,8	11,6	16,8			
	63	E			12,9d	17,9d			
	67	R	26,3	23,4	12,0	16,5			
	82	R	28,1	25,8	13,6a	14,6a			
RWANDA	70	E	22,6	20,1	0,8	0,1	1,09		
	78	R					1,25		
	83	E		21,2		0,3a			
SAHARA OCCIDENTAL	70	R	25,0	17,9	9,3	6,8			
SENEGAL	60-61	E	28,0	17,4	2,8	0,3	1,37		
	70-71	E					1,41		
	76	R	28,5	19,0	4,9a	1,6a	1,47		
	78	E	28,3	18,3	2,5a	0,5a	1,48		
PAYS	OPERATION		AGE MOYEN		% CELIB.		NB MOYEN		
Date	Type	AU MARIAGE		à 45-49 ans		EP/HH MAR/F			
(*)		M	F	M	F				
SEYCHELLES	60	R	28,9	26,1	26,1	31,7			
	71	R	29,0	25,6	30,3	28,0			
SIERRA LEONE									
SOMALIE	80-81	E	26,5	20,1	1,5a	1,0a			
SOUDAN	73	R	25,8	18,7	3,3a	1,7a	1,16		
	79	E	28,3	21,8	3,1	1,0			
SWAZILAND									
TANZANIE	67	R	24,1	17,9	4,4	1,3	1,25		
	73	E		18,6		1,6a	1,18		
	77	R					1,21		
TCHAD	64	E	23,0	16,5	1,8	0,2a	1,30		
TOGO	58	R	25,6	16,6	2,8	0,4			
	61		26,5	19,4			1,50	1,31	
	70	R	26,0	18,0	4,6	2,0	1,50	1,23	
	71	E	26,5	18,5	3,1a	0,1a			
TUNISIE	56	R	26,3	19,5	3,6	1,0			
	66	R	27,1	20,9	3,4	1,5			
	71				3,7	1,4			
	75	R	27,9	23,3	3,0	1,6			
	80	E			2,4	1,5			
84	R	28,1	24,3	2,5a	1,5a				
ZAIRE	55-56	E	24,3	18,3	2,2a	0,5a	1,21		
	75-76	E	25,4	20,1	2,4a	0,2a			
ZAMBIE	69	R	24,4	18,2	3,0	2,2			
	80	R	25,1	19,4	3,2a	3,5a			
ZIMBABWE	82	R	25,4	20,4	4,3a	2,6a			

NOTES (\*) E = Enquête R = Recensement  
a : 45-54 ans b : 30-49 ans c : 50 ans et plus  
d : 40-49 ans e : 50-54 ans  
Sources diverses, dont Nations-Unies, 1979, 1986 et 1988.